Saint MOLF le 24/07/2020

Régis LERUSTE Président de l'association A3C Presqu'île 1 rue du LANGUERNAIS 44350 St MOLF 06.71.28.39.36

> Monsieur le Directeur du service Division des affaires Juridiques et du Contentieux 2 rue du Général Margueritte CS 13513 44035 Nantes Cedex 1

Objet : Demande d'avis de délivrer des reçus fiscaux

Dossier traité par Marie-Sarah Laroche – Responsable Juridique A3C Presqu'île

Madame, Monsieur,

Selon les dispositions légales en vigueur prévues à l'article L. 80C du livre des procédures fiscales, il est prévu la possibilité d'obtenir le positionnement de l'administration sur une question d'ordre fiscal.

Par la présente, en tant que Président de l'association A3C Presqu'île, je vous demande de bien vouloir répondre à la question suivante : l'association A3C Presqu'île remplit-elle les conditions nécessaires afin de délivrer des reçus fiscaux ?

Vous trouverez ci-joint le questionnaire dûment rempli, ainsi qu'une annexe.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis LERUSTE